## MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité -Travail - Progrès

CA	BIN	ET
----	-----	----

Arrêté r	η°1	245	/MTSS/CAB
portant	nomination	des membres	de la commission
nationale	e consultati	ve du travail	

### LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 6-96 du 6 mars 1996 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 85-1021 du 21 août 1985 fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement de la commission nationale consultative du travail ;

Vu le décret n° 94-33 du 16 février 1994 fixant et complétant les dispositions des articles 2, 4 et 13 du décret n° 85-1021 du 21 août 1985 fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement de la commission nationale consultative du travail ; Vu le décret n° 2009-391 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre du travail et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement.

#### ARRETE:

Article premier : Sont nommés membres de la commission nationale consultative du travail :

### 1. Administration:

- Ministère de la justice et des droits humains :
- M. MBOUALA Roger Victor;
- M. MOROSSA Paul.
- \* Ministère du travail et de la sécurité :
  - M. GAMBOU Antoine;
  - M. NGANGA BOUKA Laguerre;
  - M. ITOUA-YOCKA Josias;
  - M. TOTO Jean Paul / M.

- \* Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration :
  - M. ONDZAMBE NGOYI Eugène ;
  - Mme AMBIERO Gisèle;
  - M. ODJOLA Benjamin Christian;
  - M. ETOKABEKA Anne Marie Noëlle.

# 2. Organisation patronales :

- Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat :
  - M. MOUSSIENGO Gabriel:
  - M. OBAMI Emmanuel.
- Union nationale des opérateurs économiques du Congo :
  - M. EL Hadj Djibril Abdoulaye BOPAKA:
  - M. NGABIRA Auguste.
- Union patronale et interprofessionnelle du Congo :
  - M. MOUKO Félix ;
  - Mlle GOUADI-BOUZIMBOU-KOUSSIAMA.
- Syndicat patronal des boulangers et pâtissiers du Congo :
  - M. MAYALA Jean Cyr;
  - M. NDEBEKA Jean.
- Confédération générale du patronat du Congo :
  - M. GALESSAMY IBOMBOT Jean;
  - Mme SOCKY Marie Madeleine.
- Union des employeurs des transports en commun :
  - M. KAMVOUATOU Nestor;
  - M. DANDO BADZALA KOUSSOU Rancalli.
- Syndicat des commerçants du Congo :
  - M. NGAMBI Vincent:
  - M. OSSIBI Alexandre

# 3. Syndicats des travailleurs :

- Confédération syndicale des travailleurs du Congo :
  - M. ELAULT Bello Bellard;
  - Mme NZILA Anne Marie;
  - M. ADZOTSA Edouard;
  - M. MBANI Béatre;
  - M. BAKANDILA Joseph;
  - Mme BOUENDE Nicole.
- Confédération syndicale congolaise :
  - M. MONGO Daniel;
  - M. EBAO Sébastien ;
  - M. ANDZOUANA Gilbert Sédar.
- · Confédération des syndicats libre et autonomes du Congo :
  - M. MALOUKA Jean Bernard;
  - M. LESSITA OTANGUI:
  - M. BATELA Rémy.

Article 2: Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, gera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./
Fait à Brazzaville 6 août 2013

Florent NTSIBA.-